



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 110247

Texte de la question

M. Jérôme Rivière appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur la profanation du cimetière marin de Mers el-Kébir. Les autorités civiles de Mers el-Kébir ne souhaitent pas que ce cimetière demeure et sont prêtes à nous aider à rapatrier les ossements répandus aujourd'hui à même le sol et les caisses qui contiennent les restes de nos marins français morts sur place les 3, 4 et 5 juillet 1940. Alors qu'il s'agissait d'un magnifique cimetière marin, les associations d'anciens combattants et de rapatriés de la France entière demande que la mémoire de ces marins défunts soit respectée dans un lieu digne de leur sacrifice. Il lui demande dans quelle mesure la France pourrait intervenir pour faciliter les démarches permettant le rapatriement des restes de ces marins. - Question transmise à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que depuis la fin de l'année 2005, le dossier du cimetière de Mers el-Kébir a connu une évolution substantielle. En 2005, un partenariat a été établi avec les autorités locales pour assurer la sécurité du site et sa restauration définitive. Ce préalable a conduit au lancement, à l'été 2006, du programme de sécurisation et de restauration. La mise en sécurité du site a débuté par la construction d'une maison pour un gardien permanent qui devrait être livrée très prochainement. Cette opération est complétée par le rehaussement du mur d'enceinte et par l'installation d'un éclairage public. La rénovation du cimetière comprend aussi la reconstruction de l'ossuaire et le remplacement des emblèmes par des pupitres dont la réalisation est en voie d'achèvement. Les militaires français qui reposent à Mers el-Kébir disposeront ainsi, et durablement, d'une sépulture digne.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110247

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11727

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1044